Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260321-2026_0321_026-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 10 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves GAUTIER, en sa qualité de doyen des membres du Conseil municipal.

Date de convocation : 17 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - M. Didier THÉZELAIS - Mme Chrystel BARBIER - M. Maël GOUTTEBARGE - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Christophe MOUASSEH - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Yolaine TÉTARD Mme Marina BLONDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Yolaine TÉTARD à Mme Isabelle LE MARCHAND
Pouvoir de Mme Marina BLONDEL à Mme Chrystel BARBIER

OBJET : 2026/0321/026 : ÉLECTION DU MAIRE.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260321-2026_0321_026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Monsieur Yves GAUTIER, en sa qualité de doyen des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT).

À la suite de l'appel nominal des membres du Conseil municipal, il constate que la condition de quorum fixée est remplie.

Monsieur Yves GAUTIER a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé la constitution d'un bureau en charge du contrôle des opérations de vote. Il a été procédé à la désignation de Madame Marie-Christine JOLIET, comme secrétaire de séance, et de Monsieur Maël GOUTTEBARGE (liste « MELESSE, un Nouvel Élan »), Madame Béatrice VALETTE (liste « MELESSE NOTRE AVENIR »), Monsieur Jean-Michel FILY (liste « Ensemble pour Melesse ») comme assesseurs.

Après appel de candidatures au terme duquel Monsieur Yves FÉREY au nom du groupe « MELESSE, un Nouvel Élan » a déclaré sa candidature.

Les membres de l'assemblée sont invités à passer au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne une enveloppe contenant son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	29
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de suffrages blancs :	7
e) Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls - blancs) :	22
f) Majorité absolue (moitié des suffrages + 1) :	12

Monsieur Yves FÉREY a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Monsieur Yves FÉREY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET